

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES FOLMARD
DURANT DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,
- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 7 février 2022, et jusqu'à la fin des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement,

- la circulation sera interdite rue des Folmard, de la rue d'Hellieule à la rue de la Ménantille,
dans le sens rue d'Hellieule / rue de la Ménantille.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. La signalisation sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 14 janvier 2022

Le Maire,



David VALENCE